



YERVILLE - DIMANCHE 31 MAI 2026

LES 10KM DE YERVILLE

REGLEMENT COURSE

Le dimanche 31 mai 2026, l'AYCD de Yerville organise sa sixième édition des 10km de Yerville et une course à pied sera proposée, sur une **distance de 10km, départ à 9h45.**

DEPART et ARRIVEE : Centre Sport et Santé, rue de Notre Dame de Pontmain, Yerville.

Cette course est ouverte à partir de la catégorie cadet (à partir de 15 ans). L'épreuve se dispute en individuel.

Les catégories récompensées sont les suivantes :

- 3 premiers course à pied Hommes
- 3 premiers course à pied Femmes

Le droit d'inscription est fixé à :

- **12 €** par coureur.

Engagements à envoyer à :

GENDRIN Samuel, 84 Avenue Charles de Gaulle, 76760 YERVILLE

☎ : 06 20 82 50 84 ou en ligne sur site : www.aycd-yerville.fr

Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

OU

Délivrer une attestation PASS Prévention Santé délivrable sur le site <https://pps.athle.fr> (uniquement pour les personnes majeures non licenciés)

➤ **Respecter l'environnement, ne rien jeter sur le circuit.**

➤ Un cadeau sera remis à chaque participant.

➤ Les coureurs devront se munir de 4 épingles pour la fixation des dossards.

➤ Des vestiaires et des douches seront mis à disposition des coureurs.

➤ Un tirage au sort sera organisé à l'issue des remises des récompenses. Pour récupérer le lot, le gagnant devra être physiquement présent sur place lors de la remise des récompenses.

➤ **Retrait des dossards : à partir de 08h00, Centre Sport et Santé, rue de Notre Dame de Pontmain, Yerville.**

➤ Un ravitaillement sera fourni après la course.

➤ L'AYCD n'est pas responsable des vols commis pendant cette journée sportive.

➤ Tout concurrent autorise l'organisation, les médias et partenaires à utiliser les images prises lors de la manifestation sans contrepartie financière.

➤ En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des coureurs et des bénévoles (vents violents, tempête ou canicule) ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur, la course pourra être annulée. Aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

- Pour les inscriptions en ligne les concurrents acceptent les conditions générales du site www.strayde.com
- L'inscription sur place est possible moyennant une majoration de 2 €, soit **14 €**, **dans la limite des dossards disponibles**

Le Président de l'AYCD,
Samuel GENDRIN